

Science et Francophonie



N° 50, mai 1995.
3 \$

Le 23 mars prochain, serez-vous au rendez-vous «Pasteur Parlait Français»?

PUBLICATION DE LA LISULF, LIGUE INTERNATIONALE DES SCIENTIFIQUES POUR L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'AVENIR DU QUÉBEC

→ D'avoir pu présenter ce mémoire nous remplit de fierté, mais nous serons davantage fiers quand nous aurons obtenu les moyens de passer à l'action.
(Voyez p. 17). →

NOTRE MÉMOIRE

MÉMOIRE DE LA LISULF

à la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec

Résumé

La LISULF, Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française, dont 60 % des membres sont des Québécois, a pour objet de promouvoir l'usage du français en science. À cette fin, l'avenir constitutionnel du Québec la concerne : il lui apparaît impérieux que le Québec cesse d'être partie du Canada actuel et devienne souverain, condition de la perpétuité de sa langue et de sa culture dans les sciences.

Son Conseil directeur présente un «argumentaire» offert à la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec, sous trois titres, précédé d'un court préambule.

Les titres sont : **Usage du français; Le monde universitaire et l'économie; L'immigration.**

Préambule

La Constitution de 1982 et sa Charte des droits et des personnes font du Canada une seule nation dont les membres ont les mêmes droits et responsabilités, d'un océan à l'autre. Cela a conduit à un système politique d'une symétrie absolue entre les provinces, qui, officiellement, ne reconnaît aucune spécificité au Québec français. Depuis lors, cette Constitution a été modifiée et pourrait l'être de nouveau, sans le consentement du Québec.

Cette situation politique a été le déclencheur de notre intervention dans la présente démarche qui nous mènera à la souveraineté.

1. Usage du français

La question de l'usage du français dans le domaine de la science n'est qu'un aspect de la question générale de l'usage du français dans tous les domaines. S'il est vrai que la science en principe est universelle, comme la vérité elle-même, il est également vrai que dans sa réalité concrétisée au Québec, elle

Science et Francophonie. Périodique qui paraît 4 fois l'an, distribué gratuitement aux membres de la LISULF, 1200, rue Latour, Saint-Laurent (Québec) H4L 4S4. Téléphone: (514) 747 2308, FAX : (514) 334 8952. Publié par les Presses Universitaires de Montréal sous l'autorité du Conseil d'administration de la LISULF. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Réd. en chef : P. Demers. Grammairienne : G. Cloutier. Adhésion : envoyez 25 \$ ou communiquez. Frais de publication : 50 \$ par page, gratis pour les membres. Dépôt légal : 2^e trimestre 1995 BN Québec, BN Canada, dépôt BN France, Belgique, Genève, Vaud. INSN 0825 9879. N-B. Ce numéro 50, daté de mai 1995, paraît en août 1995.

est liée aux sciences appliquées dans la vie courante et dans l'industrie, elle est liée surtout à la science dans l'enseignement et la recherche, lesquelles n'ont d'existence que dans une expression, verbale et écrite. Pour autant que les Québécois comme peuple s'organisent pour dispenser et développer l'enseignement et la recherche scientifique chez eux, il est essentiel qu'ils le fassent en français.

Cela est d'autant plus approprié et nécessaire que la science est répandue et doit se répandre, n'étant nullement le domaine d'une poignée d'individus devant s'isoler du reste de la société. À Montréal, on compte plus de 4000 chercheurs scientifiques. Avec leurs auxiliaires, leurs familles et leurs élèves, cela représente une portion importante de la population. La science est un phénomène de société, et toutes ses expressions verbales et écrites ont une répercussion à travers tous les niveaux du savoir et de la communication.

Il est besoin d'insister sur ce point, de l'interdépendance de tous les niveaux de l'expression scientifique. Quant aux manuels de l'enseignement primaire et secondaire, et même du collégial et du CEGEP, il n'est guère nécessaire de faire campagne pour qu'ils soient en français : c'est chose entendue et faite. Quant aux manuels et aux ouvrages de référence au niveau de l'université, on rencontre beaucoup de réticence à exiger qu'ils soient en français. On en rencontre encore plus lorsqu'il s'agit des publications des recherches en français. On n'a pas oublié le scandale des Annales de l'Institut Pasteur en 1989.

Plus on monte dans l'échelle du savoir, plus nos étudiants se trouvent obligés de communiquer en anglais, par les écrits et par la parole. Nos universités qui s'affichent officiellement de langue française sont devenues bilingues à bien des égards, surtout au niveau des études de maîtrise et de doctorat, et cela touche les disciplines humaines aussi bien que celles des sciences exactes.

La situation est devenue telle qu'il est impossible de faire des études complètes sans user abondamment de l'anglais à l'université. Une telle exigence a des conséquences considérables, que l'on semble vouloir, en haut lieu, accepter ou ignorer. La conséquence la plus grave est le retentissement de cet état de choses sur l'enseignement aux niveaux qui conduisent à l'université, c'est-à-dire en définitive à tous les niveaux. Faudrait-il se résoudre à professer le mythe exprimé dans le conseil que voici : «Insistons sur l'enseignement de l'anglais à nos enfants parce qu'il faut les bien préparer aux études supérieures»? Pour ajouter souvent : «Les bien préparer à la vie!»

Un des résultats de cette exigence impérative de l'anglais à l'université revient à l'exigence du bilinguisme dans un grand nombre des activités des Québécois. Or nous savons par expérience que l'imposition du bilinguisme au Canada et ailleurs en Amérique du Nord a conduit à la mort des communautés francophones.

L'importance de l'anglais dans le monde entier n'est pas une raison pour nos universités d'exiger l'anglais aussi intensément qu'elles le font actuellement. Exiger l'anglais là où il est nécessaire, oui, mais pas ailleurs! Ne pas banaliser l'usage de l'anglais dans toutes les formes de communication à l'Université; entreprendre un programme intensif de rédaction et même de traduction des livres et des manuels à l'intention de tous les niveaux de formation universitaire.

Table des matières de Science et Francophonie N° 50, mai 1995.

Ce N° a 20 pages.

Mémoire de la LISULF Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française à la commission de Montréal sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec	Le Conseil de la LISULF	1 - 6
Notre mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec. Un écho (à la cloche de bois) dans <i>La Presse</i> .		
Lysiane Gagnon nous consacre 7 lignes	Pierre Demers	6 - 7
Aidez au financement de la LISULF. Collections à vendre		7
Distinctions accordées à quelques uns de nos membres.		
Robert Vallée, Médaille d'or Norbert Wiener, Pierre-Louis Maubeuge, Membre d'Honneur de la LISULF,		
Pierre Demers, Membre d'Honneur des Académie et Société lorraine des sciences		8 - 12
Concernant Toubon, Allègre et Balibar	Robert Vallée	12 - 13
Le français en Lorraine, le français au Québec. Problèmes de frontières	Pierre-Louis Maubeuge	13- 16
Agréments d'associations selon la loi Toubon.	D'après Brigitte Peyrou	16 - 17
À la DGLF	Pierre Demers	17
Affichage libre. Cycle de conférences par	Pierre Demers	17
(Re)franciser nos universités? Moyennant mandat et finance	Marcel Masse, Pierre Demers	17 - 20

»»»»
 Tout spécialement dans un Canada qui affirme à l'occasion le principe de l'égalité des deux langues officielles, cette situation est scandaleuse. La réciprocité linguistique au sein du monde universitaire n'existe nullement du côté des universités de langue anglaise. Ni à McGill ni à l'Université de Toronto pourrait-on trouver une telle nécessité de connaître l'autre langue officielle du pays pour accéder aux grades supérieurs. Il n'y a pas là de quoi être fier d'être canadien (ou *canadien*) Il y a là une raison de cesser de l'être.

La LISULF a constamment recommandé la publication faite prioritairement en français de tous les travaux de recherche valables des professeurs et chercheurs de nos universités et de nos centres de recherche. Elle s'accorde en cela avec certaines instances élevées de la Francophonie.

Il est clair qu'un Québec souverain pourrait intervenir dans ce dossier de façon plus efficace qu'il ne peut le faire actuellement, et cela sur deux plans.

1. Par sa législation et par sa réglementation d'abord.

1a. En établissant des recommandations et exigences applicables aux établissements qu'il finance;

1b. En contrôlant la totalité des crédits à l'enseignement et à la recherche, alors qu'actuellement, le pouvoir fédéral, trahissant la constitution dont il est pourtant l'auteur et le gardien, tire parti de son pouvoir de dépenser pour exercer son contrôle en passant par dessus la tête du gouvernement du Québec, comme il le fait d'ailleurs en matière de formation de main d'oeuvre.

2. Par son action sur le plan international.

Dans la question spécifique de la publication faite prioritairement en français, un empêchement grave réside dans l'impossibilité pratique de la double publication : ce qui est paru en français d'abord ne peut être publié ensuite en anglais. Cette interdiction arbitraire (ce qui s'appelle en anglais *a policy*, expression qui évoque police et politique à la fois) et abusive existe dans les périodiques des Conseils de recherche du gouvernement du Canada. Elle est le motif qui assure en fait dans beaucoup de cas la publication de textes exclusivement en anglais dans les revues anglaises internationales.

Un Québec devenu souverain pourrait intervenir sur le plan international pour faire lever cette interdiction au chef de la liberté d'expression scientifique et du progrès des nations non anglophones. Cette interdiction nuit au progrès de tous les peuples, au bénéfice exclusif des Américains et des Britanniques.

2. Le monde universitaire et l'économie

Le monde universitaire ne peut pas s'isoler du monde de l'économie. L'économie du Canada constitue un tout. Jusqu'à récemment, on ne pouvait vraiment pas parler d'une économie québécoise. L'économie canadienne s'est installée en partant de politiques des gouvernements qui se sont succédés depuis 1763. Le protectionnisme a permis la création d'une industrie manufacturière. Celle-ci ainsi que les industries primaires ont été des créations anglaises, car d'où pouvait venir le capital avant la seconde guerre mondiale sinon du puissant empire britannique?

Les universités de langue française qui devaient assurer la relève des employeurs anglophones, y réussirent à peine. Il était de tradition que ces universités préparent plutôt aux professions libérales, qui vivent directement de la population. Les finissants de Polytechnique pouvaient compter sur une carrière au gouvernement du Québec ou aux municipalités.

Avant la dernière guerre, les universités de langue française pouvaient compter sur la France, soit pour y envoyer leurs étudiants, soit pour y recruter leurs professeurs. La guerre a mis fin à cette relation. À la Libération, les relations avec les anglophones étaient solidement établies ici. Les pouvoirs du gouvernement fédéral s'étaient notablement accrus grâce à l'effort de guerre. La paix revenue, ce gouvernement n'a pas lâché prise. Il s'est immiscé dans les domaines réservés aux provinces. Neuf des dix provinces étaient d'accord.

Le gouvernement fédéral a voulu uniformiser l'éducation et les soins de la santé au pays etc. Au lieu de rembourser la dette de guerre, il a financé les universités, en leur imposant, en anglais, ses priorités.

La LISULF existe pour promouvoir l'usage du français dans les sciences. Seul un gouvernement souverain a les moyens et l'autorité pour imposer la langue nationale à ceux qu'il fait vivre, directement ou indirectement. Le Canada est un pays anglais et à toutes fins utiles, l'activité scientifique se fait uniquement en anglais.

D'aucuns diront que les provinces ont la responsabilité exclusive de l'éducation selon la constitution canadienne. Mais à y regarder de près, les

ingérences du gouvernement fédéral dans l'éducation sont parfaitement constitutionnelles, à cause de son pouvoir supérieur de contrôle et d'intervention. Il a non seulement les pouvoirs résiduels mais en outre, il peut intervenir dans tous les domaines provinciaux, ce qui est apparu dans la question des écoles du Manitoba. Il aurait pu intervenir pour appuyer les écoles françaises, et on sait qu'il ne l'a pas fait, même si le premier ministre, Wilfrid Laurier, était des nôtres. Présentement, il tente d'intervenir quant aux écoles de Kingston.

Le Québec ne peut demeurer français en restant dans la confédération. L'anglicisation guette ses universités et toutes ses écoles, après avoir marqué sa vie économique.

3. L'immigration

L'immigration depuis la conquête a pris l'allure d'une invasion d'un pays occupé. Elle est la source du peuplement anglophone qui a sans cesse augmenté autour de nous et qui nous étouffe, dans le domaine de la science et dans les autres. À cause de la mauvaise grâce de Georges III, la première université au Canada d'alors a été celle de McGill en anglais vers 1829. En effet, un projet d'université française fut présenté, dès 1770, à Georges III, qui ne daigna pas répondre. Il est vrai que celui-là souffrait de graves problèmes mentaux dont le cinéma a fait son profit récemment, dans *Le roi nu*. L'Université Laval n'a vu le jour que vers 1852, et sa charte dut être rédigée en anglais pour que la reine Victoria pût l'approuver. La charte de l'Université de Montréal, rédigée en 1967, est bilingue.

Ce sont les immigrés et leurs descendants qui nous forcent à tant de révérences envers l'anglais. Ceux engagés dans les administrations, fédérales surtout, et ceux qui affluent pour former la clientèle et les corps professoraux de nos universités. Ceux qui affluent pour occuper les emplois que la majorité anglophone du pays fait apparaître.

Cette «industrie de l'immigration» a constamment été contrôlée par Londres, directement d'abord, puis par l'intermédiaire du gouvernement fédéral qui a pris la succession fidèle de Londres dans cette matière. Pourtant la constitution de 1867 attribue l'immigration conjointement au fédéral et aux provinces. Il est surprenant que le Québec n'ait jamais réclamé de contrôler, seul, l'immigration chez lui et au Canada. L'histoire suggère que pareille réclamation serait restée sans effet.

Il est grand temps que le Québec se charge entièrement de l'immigration chez lui. Cela ne pourra qu'aider la science et l'université à se franciser. Et

cela n'apparaît pas possible sous le régime de la politique canadienne imposée depuis 235 ans.

Depuis 1760, l'industrie de l'immigration a fait arriver au Canada près de 16 millions d'immigrants, parmi lesquels à peine 200 000 francophones. Selon des calculs encore inédits, basés sur un accroissement moyen de 2,05 % par année, eux et leur descendance composeraient, en 1995, une population canadienne de près de 97 millions. Deux figures jointes démontrent la montée graduelle de cette population. Une émigration intensive vers les États-Unis explique sans doute que de ces 97 millions, il ne reste qu'environ 21 millions environ, composant le Canada actuel sans Québec. D'un point de vue strictement canadien, l'opération immigration canadienne apparaît comme un véritable désastre, comme un gaspillage insensé ayant pour seule justification la volonté de faire disparaître les Canadiens-Français.

L'histoire montre que cette immigration forcenée a, pour la plus grande partie, évité le Québec, mais qu'elle l'a toutefois entouré d'un océan anglophone : on a pu parler d'un génocide culturel et ethnique. Depuis la conquête, le Bas-Canada devenu le Québec, a été l'objet de mesures spéciales tendant à la fois à lui attribuer un statut particulier et à restreindre son influence sur les autres parties du Canada. Nous serons engloutis par les immigrants, disait déjà Louis-Joseph Papineau qui, en 1841, rejetait l'Union; l'immigration massive que vous pratiquez, disait Henri Bourassa en 1908, mettra fin au rêve d'un Canada anglais et français d'un océan à l'autre. En 1994, Rodrigue Tremblay écrivait au sujet de Trudeau : «Obsédé par la pensée que le Québec devienne un jour un pays indépendant, il valait la peine de déstabiliser le Canada avec une politique d'immigration incontrôlée, si cela pouvait contribuer à noyer les Canadiens-Français dans le melting-pot multiculturel anglophone qu'il envisageait pour le Canada du XX^e siècle».

Une telle histoire suggère que le pouvoir fédéral a tout fait, dans le passé et jusqu'à nos jours, pour commander en quelque sorte ou pour requérir l'accès du Québec à la souveraineté, en l'entourant d'une population étrangère et en l'isolant. «Ou bien ils disparaissent, ou bien ils deviennent souverains», semblent-ils dire.

L'accession du Québec à la souveraineté apparaît donc comme une réaction nécessaire et heureuse, comme une heureuse nécessité toute naturelle, découlant de la conduite historique des autorités du Royaume-Uni et de la fédération du Canada.

»»»
Le conseil de la LISULF
 Gabrielle Cloutier, linguiste;
 Pierre Couillard, biologiste;
 Pierre Demers, chercheur et éditeur, président;
 Alice Derome, infirmière;
 Louis de Kinder, historien;
 Michel Lapiere, écrivain;
 Paul Rémillard, ingénieur, secrétaire et trésorier.

Le président Pierre Demers

LISULF, Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française, incorporée en 1980 sous la partie 3 de la Loi des compagnies, organisme international non gouvernemental aux buts non lucratifs.

Ce mémoire a été reçu par la Commission et il a été présenté verbalement, sauf la partie 3, devant les Commissaires réunis à Lachine, le 21 février 1995, par Louis de Kinder, Paul Rémillard et Pierre Demers.

Discussion

Voici un sommaire, établi de mémoire, de la brève discussion qui s'ensuivit. 1. Le prof. Andrée Lajoie signala que les recherches juridiques à l'Université de Montréal se publient à peu près exclusivement en français; 2. le président Marcel Masse demanda quel lien entre publication en français et souveraineté; 3. Renzo Viero fit remarquer que les Italiens publient exclusivement en anglais dans leurs propres revues scientifiques telle *Il Nuovo Cimento*, revue de physique.

Pierre Demers répliqua en ces termes. 1. On note avec satisfaction que le français est une langue privilégiée pour les publications de droit, parce qu'il se prête à plus de clarté en particulier que l'anglais. On se rappelle la traduction qui causa une situation diplomatique, il y a plusieurs années (était-ce à l'ONU?) À une réunion en Belgique, un orateur avait dit «we were deceived»; le traducteur traduisit «nous fûmes trompés», ce qui n'était peut-être pas dans l'intention de l'orateur. L'ambiguïté du terme anglais est parfaite, car le verbe «to deceive» veut dire aussi bien «tromper» que «décevoir».

Mais à côté du domaine juridique - et il faut ajouter, du domaine de certaines sciences humaines, il y a un abus de l'anglais dans la plupart des domaines universitaires, y compris la psychologie. Il est impossible de faire des études complètes de physique, de chimie, de médecine, sans utiliser l'anglais.

2. Le lien est le suivant : un Québec indépendant pourra exercer son autorité et son influence, directement et indirectement, sans la compétition et la tutelle d'un gouvernement étranger, pour réclamer et obtenir du français en science, dans la recherche et dans l'université. Il pourra, mieux qu'il ne peut le faire actuellement et de sa propre autorité, conclure des ententes et des traités avec les autres pays quant aux publications internationales. Ce sera un épanouissement remplaçant le régime de tolérance actuel vis-à-vis du français.

3. C'est vrai. Je le sais puisque j'ai adhéré à la Societa italiana de fisica et j'en ai fait partie jusqu'à ce que le *Nuovo Cimento* prenne le virage de l'anglais, vers 1955. Le problème de l'utilisation du français en science est solidaire du même problème pour toutes les langues nationales autres que l'anglais. La valorisation des langues nationales en science pourrait avoir des effets extrêmement avantageux pour le développement du tiers-monde, en commençant par l'Amérique ibérique. À l'heure actuelle, les états-Unis drainent les meilleurs cerveaux de chez leurs voisins du Sud, au détriment de ceux-ci. À cet égard, le Québec souverain pourrait exercer un effet d'entraînement précieux vers l'autonomie scientifique des pays. Ce serait un atout politique pour le Québec.

N. B. La séance du 21 février fut diffusée en direct par une télévision. Si un de nos lecteurs a entendu la brève discussion ci-dessus sur place ou via les ondes et s'il veut contrôler, corroborer ou corriger notre sommaire, nous le prions de communiquer avec la rédaction.

Les commissaires

Voici les noms des commissaires de la Commission de Montréal. Les commissaires Louise Harel et Camille Laurin étaient absents.

Marcel Masse, président	
Gisèle Ampleman	Andrée Lajoie
Jacques Bellemare	Lise Lebrun
Claude Chagnon	David Levine
Chanh Chau-Tran	André Ménard
Jean-Guy Chaput	Réal Ménard
Guy Cousineau	Jean-François Nadeau
Yvon Cyrenne	Hélène Pelletier- Baillargeon
Martine époque	Arthur Sandborn
Konstantinos	Renzo Viero
Georgoulis	
Aïda Kamar	



Notre mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec.
Un écho (à la cloche de bois) dans *La Presse*.

Lysiane Gagnon

nous consacre 7 lignes!

Pierre Demers

Coiffé du titre «Référendum 95, Les exclus», en première page du quotidien *La Presse* de Montréal du 22 février 1995, voilà ce qu'on pouvait lire sous la signature de Lysiane Gagnon, qui assistait la veille à la séance de la Commission à Lachine. (1)

Suivra une intéressante discussion sur l'usage du français dans les publications scientifiques internationales. Intéressante certes, mais franchement sans rapport avec le statut politique du Québec.

Il est si rare que les médias fassent la moindre mention des activités de la LISULF, que le présent coup de chapeau mérite qu'on s'y arrête. Mme Gagnon est une chroniqueuse réputée, aussi est-il flatteur que notre mémoire ait retenu son attention, et cela, au point d'être qualifié par elle d'intéressant. Elle a complètement passé sous silence certains autres mémoires qu'elle a entendus ce jour-là. Mais, alors qu'elle avait une occasion en or de parler, en bien ou en mal, de nous et de signaler notre existence, de nous accorder une pincée de publicité gratuite, pourquoi Mme Gagnon a-t-elle usé de tant de discrétion à notre égard, au point de ne pas écrire notre nom LISULF? Discrétion ou avarice contrastant avec son ouverture et sa générosité aux paragraphes précédents, où elle a consacré 45 lignes à un mémoire, incendiaire affirme-t-elle, de l'Association jamaïcaine en la désignant par son nom, mémoire lu par son président qu'elle désigne aussi par son nom, Ron Alexander.

Elle aurait pu se contenter de dire ceci : «Une association d'étrangers a présenté interminablement un mémoire incendiaire». Point à la ligne. Et passons aux affaires sérieuses. - En fait, la commission aussi a usé d'indulgence et de générosité envers cette association, lui accordant près de deux fois le temps prévu pour son audition. Un confrère m'a soufflé à l'oreille : «Devrais-je me noircir le visage pour parvenir à me faire entendre plus longtemps que les autres?» La générosité envers les uns entraîne la parcimonie envers les autres.

Se surpassant en générosité à la page suivante, elle consacre une centaine de lignes à un mémoire qui n'était pas au programme. Ce mémoire aurait été mal reçu parce qu'il était pro-fédéraliste, venant d'un Québécois respectable, qu'elle nomme : le Prof. Marcel Boulanger de l'Université de Montréal. Selon ce que j'ai appris, les remarques fulminantes de Mme Gagnon devraient être tempérées et même retirées. Le mémoire en question fut déposé et accepté le 9 février; son auteur fut invité, à 96 heures d'avis, à le présenter verbalement le 5 mars 1995, mais il déclina cette invitation. La référence est le N° 115 dans le document de la Commission. (2, 3)

Mais voilà! Mme Gagnon avait ses raisons pour user de l'espace mis à sa disposition dans *La Presse* de la manière qu'elle a choisie : elle voulait démontrer que la Commission cherchait à mettre en évidence ce qui pouvait lui être favorable et à exclure ce qui pouvait lui être défavorable. Mme Gagnon n'a peut-être pas tout à fait tort en cela, et son argumentation est habile et bien rédigée, même si elle porte à faux pour la part mentionnée au paragraphe précédent.

Toutefois, ayant charge de renseigner le public sur ce qu'il devrait connaître et de passer sous silence ce qui ne mérite pas d'être mentionné, Mme Gagnon craignait-elle de gaspiller l'encre et le papier de son employeur et le temps de ses lecteurs, en faisant imprimer les 6 lettres de notre nom, apprenant ainsi à plusieurs l'existence de la LISULF? Ou craignait-elle plutôt, dans son présent article, de s'aventurer dans une discussion dérangeante pour elle comme pour tous, celle concernant la domination mondiale de l'anglais dans la vie universitaire? Pour ma part, j'opte pour la seconde explication : le français au niveau de l'enseignement supérieur est un sujet brûlant. Une fois le nom de la LISULF lancé sur la place publique, ce qui est l'équivalent de lancer le sujet sur la place publique, il faudra aller jusqu'au bout.

Je ne peux pas croire 1o que Mme Gagnon, journaliste de *La Presse*, soit indifférente à l'enjeu formidable que représente l'usage du français dans l'Université - et pas seulement «dans les publications scientifiques internationales»; 2o qu'elle n'aperçoive pas le lien entre cet enjeu et le statut politique du Québec.

Elle pourrait se souvenir des paroles du regretté Jean Martucci, président du CLF du Québec, un certain 16 avril 1986. En effet, ce jour-là, dans une salle de l'Université de Montréal, nous participions, elle et moi,

»»»

au lancement de Franjeu, rehaussé par la présence de Jean Martucci. Voici ses paroles, que Mme Gagnon entendit comme moi. (4)

«La science et la technologie parleront le français, ou alors, on le chantera sur quelques airs anciens pour amuser la galerie, et ça ne durera pas longtemps».

J'ai eu le privilège de rencontrer Jean Martucci peu après, et de recueillir de lui une explicitation de sa pensée. Je suis d'avis, me confia-t-il alors, que tous les travaux de nos scientifiques devraient paraître en français prioritairement.

Entre statut politique du Québec et science en français, le candidat du Parti indépendantiste Michel Dupuy a exprimé l'avis qu'une relation existe. (5)

«Bien que votre combat, notre combat soit légitime, il n'en demeure pas moins que seule l'indépendance du Québec pourra véritablement protéger le fait français tant dans le domaine du travail, de l'éducation et bien sûr des sciences».

Concluons que la mission que s'est donnée la LISULF est loin d'être accomplie.

Au nom de l'éthique, Mme Gagnon blâme la Commission; au nom de l'éthique encore, nous réclamons d'elle tout un article dans *La Presse* sur la LISULF.

Références

1. Lysiane Gagnon 1995,
Les exclus,
La Presse, 22 février, A1, 2
2. Marcel Boulanger 1995,
Conversation téléphonique, 25 juillet
3. Document 1995,
Commission de Montréal sur l'avenir du Québec,
BNQ 1995, ISBN 2-550-24161-4
4. Chantale Arseneau 1986,
Franjeu se présente,
Science et Francophonie N° 14, avril, 28
5. Michel Dupuy 1986,
Réponses des candidats,
Science et Francophonie N° 14, avril, 29

... le français au niveau de l'enseignement supérieur est un sujet brûlant. Une fois le nom de la LISULF lancé sur la place publique, ce qui est l'équivalent de lancer le sujet sur la place publique, il faudra aller jusqu'au bout.

□

Aidez au financement de la LISULF. Collections à vendre.

Voulez-vous rendre service à la LISULF et participer à son financement?

Rendez vous dans votre bibliothèque favorite et demandez à Mme la Bibliothécaire (ou à M. le Bibliothécaire) de commander la collection complète de *Science et Francophonie* si elle n'est pas déjà disponible sur les tablettes.

PUM, en collaboration avec la LISULF, tient encore quelques collections complètes à la disposition des acheteurs.

Collection complète de *Science et Francophonie*

12 années, 1983 à 1994, 48 numéros, en prime le Cahier 1, par Robert Collée et le Cahier 1 nouvelle série, le Travailisme la cinquième position par André Dagenais.

En France, le prix est 1500 FF payable par chèque ou mandat au pair à Paris à l'ordre de LISULF Science et Francophonie. Port payé. Adresse de la LISULF en France a/s M.-L. Juneau, 39, rue Gay-Lussac, 75005 Paris.

Au Canada, le prix est 300 \$ Canada payable au pair à Montréal par chèque ou mandat à l'ordre de PUM Presses universitaires de Montréal. Port payé. Adresse de PUM : 1200, rue Latour, Saint-Laurent (Québec) H4L 4S4 (514) 747 2308 fax (514) 334 8952 services 24 h. Autres pays : comme au Canada, port en sus.

Cette offre est valable pour un temps limité.

Merci.

La collection complète de *Science et Francophonie*, une nécessité dans toutes les bibliothèques.

Distinctions

accordées à quelques uns de nos membres

Robert Vallée, Médaille d'or Norbert Wiener;

Pierre-Louis Maubeuge, Membre d'honneur de la LISULF;

Pierre Demers, Membre d'honneur des Académie et société lorraines des sciences.

Robert Vallée, Médaille d'or Norbert Wiener (Norbert Wiener Memorial gold Medal)

New-York, juin 1990

Au cours du 8e congrès international de WOSC World Organization of Systems and Cybernetics (Organisation mondiale des systèmes et de la cybernétique), Robert Vallée reçut la Médaille d'or de cette organisation, dédiée à la mémoire de son fondateur, fondateur aussi de la cybernétique, Norbert Wiener. Il la reçut des mains de la propre fille de Robert Wiener, Dr Margaret Wiener-Kennedy.

Cet événement rappelle une tranche d'histoire, dans laquelle la science française joua un rôle important. Selon les souvenirs que j'ai conservés, Norbert Wiener (1894 - 1964) se rendit à Paris dans l'espoir d'y faire éditer un livre que les éditeurs américains refusaient. Hermann s'empressa de le faire paraître sans même le traduire, en anglais, dans ses Actualités scientifiques et techniques. C'était en 1949. Ce livre décrivait pour la première fois son invention de la cybernétique. On imagine que son auteur ait pu ressentir envers la France une dette de reconnaissance.

Selon l'encyclopédie, la cybernétique, mot dérivé du grec κυβερνητική, kubernetikè art de gouverner, de piloter, veut dire théorie des communications et des commandes dans les machines et chez les êtres animés.

Robert Vallée lut le livre de Wiener en 1949, et créa en 1950 le Cercle d'études cybernétiques, dont Louis de Broglie fut le président d'honneur. Ancien élève de l'école Polytechnique de Paris, promotion 1943, docteur ès sciences en mathématiques en 1961, ayant eu comme

directeur de recherches André Lichnerowicz, membre de la LISULF.

Sa carrière internationale commença par un stage au MIT Massachusetts Institute of Technology en 1954. On sait que, jusque vers 1965, le MIT était le rendez-vous favori des étudiants ingénieurs du Québec qui désiraient se perfectionner aux états-Unis. Situé à Boston en Nouvelle-Angleterre, cet institut se trouve en effet dans une région fortement peuplée par l'émigration de canadiens-français venus du Québec. Le film *Tisserands du pouvoir*, le roman *Trente arpents* rappellent cet exode.

Robert Vallée a participé à des congrès à travers le monde : Autriche, Italie, états-Unis, Belgique, Hongrie, Espagne, Inde, etc. Il a été actif dans plusieurs sociétés : WOSC, Association française pour la cybernétique économique et technique, Société mathématique de France, Société de biomathématique, Association française de biologie théorique, Association internationale de cybernétique, International Society for the Systems Science, österreichische Gesellschaft für Kybernetik, American Society for Cybernetics, Tutmonda Asocio pri Kibernetiko, Informatiko kaj Sistemiko, Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française, Cybernetics Academy Odobleja, Académie francophone d'ingénieurs, Collège de Systémique.

Il a participé à la rédaction de plusieurs périodiques: *Kybernetes*, *économies et Sociétés*, *Revue internationale de Systémique*, *International Journal of Biological Systems*, *Cybernetics and Human Knowing*, *Grundlagen studien aus Kybernetik und Geistes Wissenschaft*.

Sa carrière d'enseignement et de recherche s'est déroulée en de multiples lieux de savoir : Institut Blaise Pascal, CNRS, école nationale supérieure d'aéronautique, école Polytechnique, Faculté des sciences de Besançon, Université de Paris-Nord (UP XIII), où il fut Doyen de la Faculté des sciences économiques, UP I, UP II, Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées.

Robert Vallée a publié ses recherches dans près de deux cents articles. Parmi les mots-clés des titres de ceux-ci, voici un choix ordonné.

»»»

Analyse harmonique, avenir de l'homme, caverne de Platon, cybernétique, décision et action, distribution ϵ , économie, «éléments propres» de Heinz von Foerster, équation de Schrödinger, évolution des systèmes et prévision, information associée à la fonction d'onde dans le cas d'un corpuscule libre, langages, mémorisation, modélisation de la perception, opérateurs d'observation, optimisation, perception en théorie des systèmes, relations d'incertitude, structuration de l'espace, subjectivité, systémique, temps multidimensionnel, théorie de l'information, théorie de l'observation, théorie du temps, transformées de Laplace.

Robert Vallée est homme de principe. Il affirme volontiers le principe qu'il faut soit publier en français, soit d'abord en français et aussi en anglais ou dans une autre langue. L'examen des titres de sa bibliographie confirme sa fidélité à ce principe. Sa personnalité constitue une preuve vivante qu'il est possible de respecter de la sorte la langue française et quand même d'entretenir de multiples relations internationales et d'obtenir des succès notables sur la scène internationale. On peut d'ailleurs se demander comment il a procédé pour publier deux fois le même article, étant donné les principes «d'exclusion linguistique» d'un bon nombre de revues.

Né à Poitiers le 5 octobre 1922, Robert Vallée est Professeur émérite de l'Université Paris-Nord depuis 1987. Par la correspondance fréquente qu'il entretient avec le siège social de Saint-Laurent, il contribue grandement au fonctionnement et au progrès de la LISULF en France et dans les autres pays européens.

Concernant les distinctions reçues par Pierre-Louis Maubeuge et par Pierre Demers, nous livrons sans commentaires les échanges épistolaires suivants.

Pierre-Louis Maubeuge, Membre d'honneur de la LISULF

Saint-Laurent, le 1er mai 1995

Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

À Monsieur Pierre-Louis Maubeuge,
8, rue des Magnolias Parc Jolimont - Trinité
54220 Malzéville France

Mon cher collègue,

À notre prochaine assemblée générale, je voudrais proposer que vous soyez nommé Membre

honoraire de notre Ligue. J'aimerais avoir votre accord avant ce temps. Nous essaierons de donner quelque publicité à cette assemblée. Voyez la convocation jointe.

Vous seriez ainsi le deuxième membre honoraire de la LISULF de notre histoire, le premier, Pierre Auger, a eu la malencontreuse idée de disparaître, à 96 ans il est vrai. Dans l'intérêt de la LISULF, j'espère que votre longévité atteindra et dépassera même s'il se peut, celle de Pierre Auger.

Un membre honoraire de la LISULF est nommé à vie. Il n'a aucune obligation particulière et est dispensé de cotisation (bien qu'il puisse en verser une s'il le désire). Les motifs mentionnés dans nos règlements sont comme suit, à l'article 2 des règlements généraux (imprimés dans le No 11, septembre 1985).

c) Membre honoraire.

Peut devenir membre honoraire toute personne ou tout organisme qui, par décision du conseil d'administration, est jugée susceptible, par son apport, de contribuer à la réalisation des fins de l'Association

Vos travaux de science pure et de science appliquée, joints à votre attachement à la langue et à la culture française, sont tout à fait remarquables et vous désignent naturellement pour cette nomination.

Cordialement vôtre

Pierre Demers

Président de la LISULF

Saint-Laurent, le 4 juin 1995

Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française
Le président, Pierre Demers

À Monsieur Pierre-Louis Maubeuge,
8, rue des Magnolias Parc Jolimont - Trinité
54220 Malzéville France

Mon cher collègue,

Pierre-Louis Maubeuge,
Membre d'honneur de la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française.

Je veux vous communiquer que notre Conseil d'administration, à sa réunion du 3 juin 1995, vous a nommé Membre d'honneur de la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française. Vous devenez ainsi le deuxième Membre d'honneur

»»»

Distinctions

»»»

dans l'histoire de la LISULF, le premier étant feu le professeur Pierre-Victor Auger.

Vos travaux de science pure et de science appliquée, joints à votre attachement à la langue et à la culture française, sont tout à fait remarquables et vous désignaient tout naturellement pour cette nomination. Notre conseil a constaté que la nomination qu'il vous décerne ajoute à une liste appréciable de titres et de distinctions que vous ont attribuées des universités et des corps académiques distingués de France et d'ailleurs. Il a aussi noté le lien de fraternité entre Lorraine et Québec, puisque votre père, peu avant votre naissance, songeait à acquérir la citoyenneté qui est celle des Québécois.

Je rappelle les motifs mentionnés dans nos règlements, qui désormais se liront comme suit, modifiant l'article 2 des règlements généraux (imprimés dans *Science et Francophonie* No 11, septembre 1985).

c) Membre d'honneur. Peut devenir membre d'honneur toute personne ou tout organisme qui, par décision du conseil d'administration, est jugée susceptible, par son apport, de contribuer à la réalisation des fins de l'Association

À la suite de vos remarques, que le conseil a estimées judicieuses, le qualificatif «honoraire» a été remplacé, dans les règlements de 1985, par «d'honneur».

Je vous remercie d'avoir accepté d'être proposé pour cette nomination et je termine celle-ci en vous exprimant mes souhaits sincères de bonne santé et de pleine activité.

Cordialement vôtre
Pierre Demers
Président de la LISULF

Nancy, le 22 juin 1995

Académie et société lorraines des sciences
(Anciennes Société des Sciences de Nancy
et
Société des Sciences de Strasbourg fondée en 1828)
Reconnues établissement d'utilité publique
(Décret ministériel du 26 avril 1968)

À Monsieur Demers D. Sc.
Président Ligue Internationale des Scientifiques
Usagers de la Langue Français, St LAURENT
QUÉBEC

Monsieur le **PRESIDENT**,

Je vous prie d'excuser le retard de cette présente lettre répondant à la vôtre, au nom de l'Association. Des motifs impérieux ont engendré le retard que je déplore.

Vous m'informez de ma nomination en tant que membre d'Honneur. C'est d'autant plus prestigieux qu'après un très grand nom de la physique française, je suis donc le second scientifique à bénéficier de cette extraordinaire faveur.

Il est très difficile, du moins je le présume, de vous faire réellement saisir vous et vos collègues défenseurs de la culture française, l'émotion que je ressens.

J'arrive à un âge où à défaut de la Sagesse (touche-t-elle vraiment les humains?) tout homme normal réalise la relativité et précarité des choses de ce monde; dont les honneurs si grands soient-ils. Cela n'a jamais empêché de les ressentir et d'en tirer fierté, immense plaisir; et sentiment que certains sur notre boule Terre, vous ont sympathie, amitié, réalisation de vos efforts etc. Même si on demeure soi même prudent sur l'importance de son action. Dans un cercle de scientifiques rassemblés par une même idée de communauté de culture à défendre, c'est un très très chaud réconfort. D'ordre international s'y ajoute la notion de prestige et l'ineffable consolation que si, dans son propre pays, on a motif à quelque mélancolie, ceci compense cela, ô combien! Et toujours, toujours, de façon objective, quand cela vient d'autres pays où des barrières d'ordre individuel ne peuvent exister.

J'ai visité un peu le Canada et parcouru largement; le Québec, gardant une profonde mélancolie de vraisemblablement ne plus pouvoir y retourner ne serait-ce que pour ménager ma santé face à des voyages fatiguants. Bien que je ne puisse fournir la preuve décisive une guerre étant passée une fois de plus dans nos régions, je puis solennellement vous assurer qu'il s'en est fallu de peu, fort peu, que je naisse au Québec; mon Père tombé aux combats désespérés de l'été 1940, allant partir servir la fameuse police Montée, doutant de la vieille Europe. Un microbe allait bouleverser et annuler un programme, attaquant la santé de ma mère. Peut-être étant né au Québec, c'est moi qui serais tombé pour la liberté et la dignité humaine, sur les plages françaises en 1944? En tout cas c'est bien un microbe qui me vaut une distinction internationale digne d'envies! Simplement permettez-moi de douter de l'avoir

»»»

»»»

entièrement méritée, d'autres ayant autant de titres, et bien plus, à votre distinction.

Faut-il vous dire toute ma chaude, mon immense amitié pour le Québec et la culture française qui y survit. L'Histoire de la Lorraine nous a posé des problèmes identiques, aussi bien d'ordre culturel. Ici, des générations savent encore parfaitement saisir une identité tragique de destins où un mauvais esprit voudrait exterminer une langue et une culture, alors qu'il y a place au soleil pour une variété traduisant une richesse d'expression.

Je lutterai jusqu'aux derniers moments de ma vie pour une expression scientifique en français, si menacée par quelques inconscients utopistes qui n'ont pas lu l'Histoire. Et le Québec nous prouve que l'on ne peut délibérément détruire une culture.

Veillez croire, chers Collègues et Amis, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et dévoués.

P. L. Maubeuge D. Sc.
Secrétaire Général Perpétuel

Pierre Demers, Membre d'honneur des Académie et société lorraines des sciences

Nancy, le 9 mars 1995

Académie et société lorraines des sciences
(Anciennes Société des Sciences de Nancy
et

Société des Sciences de Strasbourg fondée en 1828)
Reconnues établissement d'utilité publique
(Décret ministériel du 26 avril 1968)

À Monsieur Pierre Demers
Professeur Université MONTRÉAL
SAINT LAURENT, QUÉBEC

Monsieur & Cher Collègue

J'ai le plaisir de vous informer que dans sa séance du 7 Mars 1995, notre Conseil vous a élu membre d'Honneur des Académie & Société Lorraines des Sciences

tenant certes à honorer votre carrière scientifique mais surtout à appréciation concrétisée de vos liens avec les scientifiques français & vu vos fibres plus particulières avec la Lorraine, et surtout le rôle

militant d'une défense de la francophonie dans le domaine des Sciences.

Vous remerciant vivement des marques d'intérêt que vous avez déjà manifestées à notre compagnie,

veuillez agréer, je vous prie, Monsieur et cher Collègue, l'expression de nos sentiments très distingués.

(signé) Pierre. L. Maubeuge
Secrétaire Général Perpétuel
8, rue des Magnolias
Sceau : ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ
Parc Jolimont-Trinité
LORRAINES des SCIENCES
54220 MALZÉVILLE (France)
- NANCY

Nancy, le 22 mars 1995

Académie et société lorraines des sciences
(Anciennes Société des Sciences de Nancy
et

Société des Sciences de Strasbourg fondée en 1828)
Reconnues établissement d'utilité publique
(Décret ministériel du 26 avril 1968)

JEAN-MARIE KEILLER
Docteur en sciences naturelles
Président des Académie et Société Lorraines des Sciences
Chartres 21 - Rue de versailles - 54180 HEILLECOURT

☎ 83 56 03 64

À Monsieur Demers
Mon Cher Collègue,

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars dernier, sur proposition du Président et du Secrétaire Perpétuel, la décision a été prise à l'unanimité des membres de vous accorder la distinction tout à fait exceptionnelle de Membre d'Honneur des Académie et Société Lorraines des Sciences.

Je suis très heureux de vous présenter en mon nom et au nom des Académie et Société Lorraines des Sciences mes sincères félicitations.

De façon à concrétiser officiellement votre nouvelle position parmi nous, je vous convie à la cérémonie officielle qui se déroulera le 29 avril 1995 à 10 heures 30 dans les salons de l'Hôtel districale de l'agglomération nancéenne et souhaite très sincèrement qu'il vous soit possible de vous y rendre. Je vous rappelle que cette pratique a été remise en place après une interruption de 50 ans (événements de 1944).

»»»

»»»

Je vous serais à cet effet très reconnaissant de me confirmer avant le 22 avril prochain votre présence ce jour, où vous sera remis l'insigne distinctif de votre nouvelle position en nos rangs.

Dans l'espoir de nous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Monsieur DEMERS, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux,

(signé)

Jean-Marie Keller

Sceau : ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ
LORRAINES des SCIENCES
- NANCY

Le Président

N.B.: De façon à pouvoir vous présenter lors de cette cérémonie, pourriez-vous me faire tenir une notice de vos titres et travaux.

Saint-Laurent, le 5 avril 1995

Pierre Demers,
chercheur et éditeur (PUM)

À Académie et Société Lorraines des Sciences

Monsieur Jean-Marie Keller, Président

Chartres 21 - rue de Versailles - 54180 Heillecourt

France 83 56 03 64

Monsieur Pierre-Louis Maubeuge, Secrétaire
Général Perpétuel

8, rue des Magnolias Parc Jolimont - Trinité

54220 Malzéville France 83 29 40 22

Messieurs et chers Collègues,

Vos lettres récentes m'ont annoncé que vous m'avez élu «Membre d'Honneur de l'Académie et Société Lorraines des Sciences», et que vous m'invitez à me rendre dans votre ville pour recevoir l'insigne de ma nouvelle position dans vos rangs. Permettez que je vous réponde par un seul texte adressé à chacun de vous. Vous m'avez surpris et charmé. Dans votre décision, je veux voir une marque de l'amitié que vous portez à la LISULF et au Québec.

Je me sens touché par la distinction que vous avez voulu m'accorder et par les motifs que vous avez mis de l'avant, motifs scientifiques dites-vous et motifs des fibres affectueuses que vous m'attribuez en liaison avec la Lorraine et son histoire, de mon rôle militant en faveur de la langue française en science et de mes liens avec les scientifiques français. Je me sens d'autant plus encouragé à poursuivre mes travaux, dans lesquels je suis grandement aidé par l'engagement des membres de la LISULF.

Aux membres de la LISULF, bientôt réunis en leur assemblée générale annuelle, je dirai que votre Académie et Société est sensible à la sorte de militantisme qu'ils exercent comme moi, et qu'ils doivent prendre une part de l'honneur et de l'encouragement que vous me témoignez.

Mes obligations m'empêcheront de me rendre à votre aimable invitation le 28 avril prochain. Je le regrette, en revanche, mon agenda me conduira en France au cours de septembre. Serait-il possible que je vous rende visite à cette époque et voudriez-vous que je vous entretienne brièvement de mes travaux en cours?

Croyez que je suis ravi d'avoir désormais des raisons supplémentaires de maintenir des relations amicales et scientifiques avec la Lorraine, avec des collègues comme vous.

Réciproquement, votre Académie et Société ne pourrait-elle pas déléguer l'une des vos personnalités à notre prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu fin mai début de juin à Montréal? Nous lui réserverions un temps de parole.

Cordialement vôtre

Pierre Demers

Président de la LISULF

□

Concernant Toubon, Allègre et Balibar Robert Vallée Professeur émérite Université Paris-Nord

Sur la loi Toubon

La loi proposée par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, loi souvent commentée et rarement lue, était destinée à remplacer la loi Bas-Lauriol de 1975, en l'étendant et en la renforçant. Elle stipulait que l'information du public, qu'il s'agisse d'affaires, de présentation de produits, de publicité dans les journaux, à la radio ou à la télévision, devait être faite en français, langue de la République (article 2 de la constitution récemment complétée). Plus précisément, l'usage d'un terme étranger lorsqu'il existe un équivalent français, proposé par les commissions ministérielles de terminologie, était interdit. Le salarié devait avoir droit à un contrat, à des documents sur les règles de sécurité ou sur son travail,

»»»

»»»

rédigés en français. - L'emploi du français était aussi imposé dans l'enseignement public et privé avec l'exception évidente de l'enseignement des langues étrangères. Il était aussi prévu que les travaux d'enseignement et de recherche, subventionnés par l'État, devaient être publiés, à un moment ou un autre, en français, cela sans empêcher la publication, même préalable, dans une autre langue. Lors de congrès se déroulant en territoire français et organisés par des Français, tout participant devait avoir le droit de s'exprimer en français et de disposer au moins de résumés en français des communications en langue étrangère. Plusieurs corps de contrôle, déjà existants, devaient veiller à l'application de la loi.

Après son vote, sans voix contre mais avec des abstentions, à l'Assemblée nationale, vote précédé d'amendements proposés par le Sénat, un recours fut déposé par un groupe de députés. Le Conseil constitutionnel, saisi de ce recours, a jugé, le 29 juillet 1994, que certaines dispositions de la loi étaient contraires à la libre communication des pensées et des opinions proclamée par la Déclaration des droits de l'homme de 1789. En conséquence l'emploi de mots étrangers, dans les cas prévus par la loi, lorsqu'il existe un équivalent français approuvé, est imposé seulement dans le cadre du service public. Mais si un texte publicitaire, par exemple, comporte un texte en langue étrangère, sa traduction en français, sous une forme aussi lisible, est obligatoire. Les contrats et règlements concernant le service public doivent être rédigés en français conforme aux recommandations des commissions ministérielles, mais cette conformité n'est pas exigée dans le privé. Les dispositions de la loi concernant les congrès ne sont pas modifiées. Par contre, l'obligation d'une publication en français des travaux d'enseignement et de recherche, subventionnés par l'État, est supprimée. En ce qui regarde la radio et la télévision, les émissions et messages publicitaires doivent être en français mais celui-ci n'a pas à utiliser, le cas échéant, les équivalents approuvés. Des exceptions sont prévues (films en version originale par exemple). Les dispositions pénales sont maintenues.

Pour une part essentielle la loi initiale est conservée et c'est dans le service public qu'elle est presque entièrement maintenue.

Texte reçu le 4 octobre 1994

Sur un article de Claude Allègre

Dans son article, Claude Allègre dit que :

- Les articles des non-anglophones de naissance sont

écrits dans une sorte de Volapük. C'est inexact, il s'agit d'un anglais assez correct (je ne parle pas de l'expression orale).

- Les symboles mathématiques ont été introduits par les arabes. Ce ne sont pas les symboles mathématiques en général mais les chiffres.

- Le dollar est incontournable. Il est imposé abusivement malgré de très fortes fluctuations. Il y a aussi le mark, le yen et l'écu. Ne pas confondre réalisme et esprit de soumission.

- Un monde que le morcellement menace. Entre l'émiettement et l'unicité abusive il y a la diversité nécessaire (des langues par exemple).

Sur la lettre de Balibar

Sébastien Balibar collabore souvent à *La Recherche* qui doit savoir où le retrouver; il enseignerait à l'Université Paris VI (ou Paris VII) et à l'école Normale supérieure, c'est un physicien du solide.

- Il veut une langue scientifique unique. Néanmoins, avant 1940, il y avait : l'allemand, l'anglais et le français.

- Il dit qu'il faut deux fois plus de travail pour publier dans deux langues. Très inexact.

- Il est favorable aux résumés en français et à la diversité des cultures.

- Les articles de Cl. Allègre et de S. Balibar contiennent des idées intéressantes à côté de partis-pris peu soutenables.

Texte reçu le 18 avril 1995

□

Le français en Lorraine, le français au Québec

Problèmes de frontières Pierre-Louis Maubeuge

Vous m'interrogez sur la position des scientifiques d'une région frontière quant à l'emploi de la langue française comme base d'expression culturelle.

Il est évident qu'il y a en Lorraine un particularisme lié à l'histoire; mais précisément on retrouve là un problème quasi identique à celui de la Défense du français comme langue usuelle au Québec.

»»»

»»»»

Le problème d'une langue nationale, ne devenant pas minoritaire dans le domaine du culturel au profit d'un mondialisme, se trouve révélé dans diverses parties du Monde. Vous avez noté certainement qu'à la mi-septembre 1994 le Ministre de la Culture d'Argentine a démissionné de ses fonctions en protestation de ne pas être suivi dans sa défense d'une priorité de la langue espagnole. De nombreux pays actuellement dans le monde revendiquent dans des régions à convulsions violentes le droit à une langue prioritaire, en culture.

Je vous rappellerai, chose liée à des séquelles de l'annexion nazie qui voulait imposer une priorité germanisante, que le petit Grand Duché de Luxembourg a montré les faits suivants. De toute évidence bien qu'à influences mixtes avant la seconde guerre mondiale, le français y était écrasé par l'emploi de l'allemand; et le luxembourgeois, véhicule d'expression vernaculaire n'était pas employé dans les formes culturelles ou scientifiques. À la Libération, par une réaction de rejet toute naturelle vu ce qui s'était passé, il y eut engouement pour l'emploi du français devenu langue prioritaire dans ce domaine; encore que, hélas, en sciences, certains croient bon de sacrifier aux illusions et mirages d'utilisation de l'anglais du mouvement mondialiste laminant les cultures; du moins espèrent-ils. Mais en même temps, il y avait codification du parler luxembourgeois avec création officielle d'une grammaire, et emploi officiel de ce parler (bien distinct de l'allemand) avec le français, langue déclarée légale.

Tout à côté on constatera la situation consternante régnant en Belgique. Actuellement il y a 3 langues officielles dont l'allemand à cause des cantons d'Eupen et Malmédy. Certes, longtemps, le français a été la langue prédominante. J'avoue être resté sans réponse valable quand des francophones objectifs me disaient ceci. Trouvez-vous normal que des militaires belges, sans culture, venus du fond de la région flamande aient pu être condamnés pour non exécution d'ordres lancés en français, langue généralisée du commandement, alors qu'ils ne le comprenaient pas. En fait la solution pratique réside dans un bilinguisme réel; et l'enseignement légal est bilingue.

Mais voici qu'outre les faux prétextes d'une meilleure diffusion d'un message les scientifiques se mettent de plus en plus à employer l'anglais langue non officielle. Le grotesque est de constater ce que j'ai noté, une revue de géologie ayant publié en français pendant trois quarts de siècle se met à publier en anglais parfois

à 80 %; tout en recevant, là est le grotesque, subventions de la région wallonne (francophone officielle) et des structures culturelles francophones. Belle logique de ces entités!

On me dira, et je n'en suis pas fier en tant que Français, qu'une institution officielle comme l'Académie des sciences à Paris, s'est mise à verser dans l'anglomanie. Ce que vous avez à juste titre déploré en tant qu'amis actifs de la culture française. (On peut se demander d'ailleurs avec ces ... géniaux principes pratiques de «défense» d'une expression culturelle française, même à travers surtout des formules de chimie, de physique ou mathématiques, si on ne va pas un de ces matins voir l'Académie française, autre structure officielle, décerner un grand prix de littérature française ... rédigée en anglais! Car on est dans un monde marchant sur la tête. Nos voisins belges ont eux un vague (et mauvais) argument. Certes, qui lit le néerlandais pour une présentation de résultats scientifiques?; mais il est évident qu'avant tout bien des flaminguants, malins anti-wallons, plutôt que d'employer le français, par hargne se jettent avec volupté sur l'expression anglaise (subventionnée souvent pas la culture francophone. Véritable «histoire belge»). Heureusement il y a, à Liège, des groupements scientifiques où le français est la langue obligatoire statutaire. Mais il est évident que des groupements officieux ont alors plus de pouvoir effectif que le gouvernement d'un pays où le trilinguisme est obligation légale.

On retrouve cette impuissance en France où une seule langue officielle légale existe, le français; ce qui n'empêche pas le gouvernement d'être incapable de convaincre l'Académie des Sciences d'employer le français comme véhicule officiel d'une pensée française.

Le problème lorrain est le suivant; l'Alsace a rencontré le même, encore qu'initialement une langue germanique vernaculaire ne prédominait pas en Lorraine mais en Alsace.

Il est certain par la force des choses, des «amateurs» des sciences ou chercheurs libres, étant quasi disparus, que l'Université est la base d'une culture scientifique française; et quelques services d'état. Or on rencontre là le fameux problème des «oiseaux migrateurs». Des recrutements nationaux, de gens sans esprit régional (chez nous, lotharingiste), mettent en place des fonctionnaires très mobiles. Peu leur importe sur analyse logique historique d'employer prioritairement le français.

»»»

Or, en 1870, l'Allemagne arrogante et écrasante, arrachait au mépris du Droit des Gens trois départements à la France; taillant même au - delà de limites linguistiques pour raisons stratégiques et politiques. Si, initialement, un bilinguisme a été toléré bien que discrètement combattu, plus tard il y a eu lutte officielle; le français fut traqué officiellement. Or nous autres savons que les Allemands subissaient amèrement l'existence à Metz de journaux rédigés en français qui par en dessous et à l'évidence soutenaient ainsi des racines et des liens avec la France. On a même vu des actes peu connus; la petite Société d'Histoire Naturelle de la Moselle, modeste foyer de culture scientifique, s'exprimait uniquement en français, et exclusivement, dans son bulletin pendant toute la première annexion; mieux, une féroce application des statuts faisait refuser toute adhésion de membres «allemands immigrés» ou germanophiles. Certes il y avait germe d'autodestruction faute de renouvellement suffisant! Vint heureusement 1918 et le retour à la France.

Avec l'annexion de fait, irrégulière en Droit International, de 1940, la chanson devait être différente avec les Nazis. Un germanisme virulent et délirant régnait comme au Luxembourg; en Alsace (pourant radicalement l'Alsacien a une base germanique) comme en Lorraine l'emploi du français devenait un délit excessivement grave et féroce sanctionné; même si par hasard il était resté des francophones non expulsés n'ayant jamais appris l'allemand.

Tout ceci n'est-il pas la preuve, si besoin était, car les faits devraient être évidents, que l'emploi d'une langue nationale unique (bien souvent les problèmes religieux ont une application analogue : voir les tristes événements de l'ex Yougoslavie) est le lien fondamental, capital, d'une nation.

Vous concevrez que, ici, certains Lorrains du moins, restent donc épidermiquement et passionément défenseurs de l'emploi du français. C'est mon cas, ma Famille ayant eu à souffrir matériellement de la germanisation forcenée malgré nos sympathies pour une culture allemande. La frontière politique était à une quinzaine de kilomètres de la capitale lorraine; et la frontière linguistique, en 1870, à une trentaine de kilomètres de Nancy restée ville française. Le clergé catholique lorrain pratiquait exclusivement le français avec exemple de l'évêque de Metz; encore une fois conjonction des problèmes religion et langage vu que le protestantisme dominait en Allemagne. Certes ici comme là-bas, la religion, maintenant....!

Je suis donc, et nous sommes - assez nombreux-, des Lorrains de très vieille souche, ardents défenseurs de l'application réelle d'une loi relative à l'emploi de la langue française, pourtant assez timide; trop!

Avec émotion et joie il y a quelques lustres, du temps de la présidence Giscard d'Estaing, nous avons noté l'action constructive et courageuse du Préfet de l'Orne d'où tant de Français ont émigré jadis «aux Amériques»; il a engagé avec effets positifs une campagne pratique de défense du français. À commencer par les enseignes et autres choses communes. Ne pouvons - nous pas penser par exemple que nos grands - parents se distraient aussi bien en allant au bal que les jeunes actuels au dancing; que les paysans parquaient aussi bien leurs animaux au parcage que presque toujours les automobilistes actuels au parking, au lieu du parc ou du parcage. Et que nos mères, soeurs, épouses, et autres gens, auraient des vêtements aussi propres et repassés qu'en allant ailleurs qu'au pressing; ou en vacances se reposeraient aussi bien ailleurs que dans un camping plutôt qu'une campière (nos militaires en manoeuvres n'établissent-ils pas un camp, ou campement; dans l'attente d'une réglementation militaire mondialiste de dénomination obligatoire anglo-américaine de la chose?)

Pour passer au domaine moins du jour le jour, je vous soulignerai avoir réagi à un article récent d'un scientifique. Avec autant d'aisance que je n'attends aucune distinction, contrat professionnel ou promotion en quoi que ce soit, libre citoyen disant ce qu'il a à dire. Le 21 mai 1994 l'hebdomadaire français important, *Le Point*, qui s'est assuré les services d'un scientifique se croyant fondé à s'exprimer avec compétence sur tous les domaines, s'est assuré dis-je, les chroniques de M. Claude Allègre Professeur d'Université. Et sauf erreur de ma part devenu, important poste, Président du fameux organisme hybride le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Et «lauréat d'un prix scientifique international»; comme quoi l'emploi de l'anglais fait connaître dans les milieux scientifiques me dira-t-on. Ce géologue, dans cet article, remarque que le représentant typique de l'Université française éprouve (!!!! sic) le besoin (en comparant nos savants aux soldats qu'on forçait à monter au front en culotte rouge) de faire campagne contre un ministre osant défendre l'emploi de la langue française. Selon ce «représentant typique», défenseur de la liberté?, ancienne éminence grise d'un ministre de l'éducation nationale!, il y a intérêt national à publier OBLIGATOIREMENT en anglais. Un libéral (!) veut

»»»

»»»

donc obliger les chercheurs à publier en anglais pour JAUGER DANS UN ÉTAT OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE OFFICIELLE, leur carrière en anglais. Or, avis abondamment partagé même chez les victimes (CNRS, Université, organismes officiels d'état) PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES, ces scientifiques d'état relevant d'un pays doté d'une langue nationale officielle unique, il y a DEVOIR & OBLIGATION légale* et morale, de s'exprimer en français. Il est inadmissible de voir s'implanter et tolérer des mesures obliques sur les carrières professionnelles de scientifiques en forçant les chercheurs à utiliser un jargon anglo - américain. Le comble du comique échappant à l'auteur de l'article, qui se pense cartésien : l'emploi de l'anglais, dit-il en substance, a amené des tas d'Anglo - Saxons à venir travailler en France avec notre culture scientifique ... et à lire nos travaux en français. Belle contradiction et pourquoi publier alors en anglais; on s'interroge perplexé, sidéré. Et on ne comprend pas dès lors qu'ils ne pratiquent pas notre langue de sous - développés scientifiques (puisqu'il faut publier en anglais pour être lu, dit-on) comment ils viennent en France tout en étant incapables de lire nos travaux en français. Nous disons, nous, à ces fonctionnaires français (et les universitaires ne sont que des fonctionnaires soumis aux lois et non au - dessus, même anciens ministres in partibus), qui en service, en période de crise économique et chômage, ne veulent pas s'exprimer en français : mais voyons, eh bien, qu'ils aillent se faire embaucher dans les pays où l'on parle la langue qui les séduit tant. La culture scientifique française n'y perdra rien. Et éprouvant des besoins ils pourront les satisfaire en s'y libérant.

Telle est l'opinion d'un lorrain, français, (taisant ce qui le concerne), dont la famille a subi sévices prussiens et nazis dont condamnation à mort. Et dont le Père ayant défendu à deux reprises la cause de la francophonie et de la France, gît, en Alsace au milieu de plus de deux mille croix d'un cimetière militaire. Et sans contrainte d'avoir monté au front en culotte rouge. Volontaire comme Cyrille Vachon - France s'engageant au Québec pour venir combattre en France; y restant pour y vivre après la seconde guerre mondiale un stupéfiant et tragique destin d'indépendant prospecteur pétrolier précurseur. Comme des générations de Québécois ont payé de leur vie ou de leur destin la fidélité à la langue et l'esprit d'une culture d'origine, dans leur Patrie.

Pierre-Louis Maubeuge
Secrétaire Général Perpétuel des Académie &
Société lorraines des Sciences

* Même si on doit constater un fait révoltant pour tout citoyen français qui est contribuable direct, ou indirect, ou les deux réunis. Le 29 - 7 -1994 le Conseil Constitutionnel français au nom de la liberté de pensée et d'expression!! annula l'obligation de publier en français en cas d'aide publique. Chose inouïe. («Liberté que de crimes commis en ton nom» a - t - on déjà dit ...)

Ms reçu le 15 octobre 1994

□

Agréments d'associations selon la loi Toubon

D'après
Brigitte Peyrou

La LISULF recevra-t-elle bientôt annonce qu'elle a été agréée? Voici la substance d'un article de Brigitte Peyrou, paru dans les brèves du 2e trimestre 1995, p. 4.

Un premier arrêté d'agrément, signé conjointement par le ministre de la justice et le ministre de la culture et de la francophonie, a été publié au Journal officiel du 12 mai 1995. Cinq associations ont été agréées : l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), l'Association des informaticiens de langue française (AILF), Avenir de la langue française (ALF), le Conseil international de la langue française (CILF), Défense de la langue française (DLF). Le nombre d'agréments sera, dans un premier temps, limité afin d'expérimenter ce nouveau dispositif qui, à la différence de la réglementation en vigueur à l'époque du commissariat à la langue française, ne lie pas agrément et octroi d'une subvention.

En effet, l'agrément est seulement destiné à permettre à une association d'agir en justice pour les infractions à la loi du 4 août 1994.

Plusieurs modes d'intervention sont envisageables : soit le dépôt d'une plainte auprès du Procureur de la République, soit une citation directe du contrevenant devant le tribunal, lequel implique un exploit d'huissier et le recours à un avocat, soit enfin une constitution de partie civile de l'association, avant ou pendant

Agréments

pendant l'audience devant un tribunal, en se joignant à une action publique déjà en cours.

Deux réunions d'information mutuelle seront désormais organisées chaque année. Une 1ère réunion, tenue le 11 avril au siège de la Délégation rassemblait des représentants de 17 associations, du cabinet du Ministre de la Culture et de la francophonie, de la consommation et de la répression des fraudes.

À la DGLF

Pierre Demers

Paris, le 2 août 1995

LISULF

Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française
a/s M.L. Juneau, 39, rue Gay-Lussac, 75005 Paris

À Délégation générale à la langue française
a/s Mme Brigitte Peyrou,
1, rue de la Manutention
75116 Paris

Madame, Loi Toubon

Nous prenons connaissance de votre article dans les brèves du 2^e trimestre 1995, page 4, nous apprenant que deux réunions annuelles se tiendront pour fins d'information mutuelle et qu'une telle réunion a déjà eu lieu sans nous.

Nous serions heureux d'être invités aux prochaines réunions et de coopérer avec vous afin de mieux faire respecter l'usage du français en science.

Avec mes salutations les meilleures,

Pierre Demers

Président de la LISULF

Veuillez diriger toute correspondance sur l'adresse en titre.

Affichage libre

Science et Francophonie vous signale

Cycle de conférences

de Pierre Demers,

B.A., L.Sc.Phys., L.Sc.Math., M.Sc., D.Sc., Agrégé de l'Université (France, Physique), Membre de l'Académie des sciences (Société royale du Canada), Membre d'Honneur des Académie et Société lorraines des sciences, Professeur à la retraite de l'Université de Montréal, offre un cycle de 7 conférences (en français) sur ses recherches récentes :

1. Le Démon de Maxwell
2. Un nouveau tableau périodique des éléments
3. L'être humain, créateur potentiel de l'Univers
4. L'atome, Hiroshima et la langue française
5. Modèle biomathématique de l'immigration au Canada et au Québec
6. Périodicités dans les perceptions humaines : couleur, musique et masses élémentaires
7. Compostage en milieu urbain et écologie mondiale

Rémunération à débattre Pour engagements : (514) 747 2308
fax (514) 334 8952 services 24 h.

(Re)franciser nos universités?

Moyennant mandat et finance

Pierre Demers

Résumé. La LISULF n'a pas pour but le dilettantisme. La logique de notre carrière maintenant plus que décennaire nous amène à vouloir réaliser une action positive et efficace auprès des universités avec le concours des autorités concernées. Au Québec, il nous semble que la conjoncture politique se prêterait à une telle démarche, et la première autorité à rencontrer est évidemment le Conseil de la langue française, qui prend une vie nouvelle sous la direction de son nouveau président Marcel Masse. La LISULF ne peut vivre et remplir sa mission sans argent. La LISULF offre au gouvernement du Québec ses services rétribués, et le signataire de ces lignes entend participer autant aux services à rendre qu'à la rétribution à titre de contractuel. Il nous faudra une permanence succédant à un régime de pur bénévolat. Une première rencontre avec M. Masse nous a parue prometteuse. (Nos universités du Québec reçoivent probablement plus d'un milliard de dollars du Gouvernement du Québec annuellement).

1

Saint-Laurent, le 2 juin 1995

Professeur Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

À M. Marcel Masse

Président du Conseil de la langue française

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter sans plus tarder de votre nomination au poste de Président du Conseil de la langue française. J'entretiens la confiance que, sous votre impulsion, cet organisme rendra encore plus de services au peuple québécois et à la francophonie.

Nous sommes heureux que le CLF soit, depuis plusieurs années, membre corporatif de la LISULF, ce qui nous apporte une ressource financière et surtout un encouragement moral; en 1990 - 1991, nous avons participé aux séances du COFIST et nous avons rencontré le Président d'alors, le prof. Pierre Martel. Nous avons aussi participé à deux commissions parlementaires sur l'avenir politique du Québec.

(Re)franciser

»»»

Je souhaiterais, étant donné ma situation et la vocation de la LISULF, que les échanges entre le CLF et la LISULF s'intensifient. Nous nous attachons à l'étude et à la promotion de l'usage du français dans la science, la recherche et l'université. Nos établissements ont un mérite immense d'avoir maintenu une vie d'expression française sur ce continent et au sein d'un Canada tel que nous les connaissons. Ils ont cependant besoin d'un grand effort de re francisation, inondés qu'ils sont devenus par l'anglais, dont l'usage leur est imposé pour des motifs liés à leur survie.

Nos recherches et nos actions nous ont donné, au cours des années, une expertise que je qualifierais d'unique et d'indispensable. Unique, car je ne connais aucun autre organisme de caractère international qui milite de la sorte en faveur de l'usage du français et des langues nationales dans la science, la recherche et l'université. Notre organisme est à la fois international et québécois dans ses origines et son fonctionnement. Indispensable, car dans un pays et un monde aux communications rapides, il faut un groupe aguerri comme le nôtre pour réagir en faveur de la diversité culturelle et linguistique dans ces domaines. Je suggère que le CLF a besoin d'une collaboration telle que celle que nous sommes en mesure de lui offrir.

Par conséquent, je vous offrirais, contre rémunération, les services de la LISULF et les miens, par exemple comme experts - conseils en vue d'une re francisation au Québec, dans les domaines mentionnés : université, recherche, science. Nous serions prêts à entreprendre études et actions dans un sens à la fois de critique et d'aide constructive, en collaboration avec le CLF et avec les autorités concernées.

Si ces perspectives vous intéressent, vous plairait-il de communiquer avec nous?

Avec mes meilleurs souhaits, veuillez agréer mes salutations sincères

Pierre Demers, président de la LISULF
Ligue internationale des scientifiques pour
l'usage de la langue française

P.j. Je joins une facture pour votre cotisation de Membre corporatif 1995.

2

Québec, le 6 juin 1995

Gouvernement du Québec
Conseil de la langue française
Bureau du président
800, place d'Youville, Québec (Québec) G1R 3P4
643 2740 télécopieur 644 7654

À Monsieur Pierre Demers, Président de la LISULF

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier de vos bons vœux à l'occasion de ma nomination à la présidence du Conseil de la langue française.

J'ai accepté de relever ce défi avec enthousiasme, convaincu que la langue française, qui nous distingue des autres peuples de ce Continent, est au cœur de notre projet de société. Nous nous devons, individuellement et collectivement, de protéger et d'illustrer cet héritage culturel.

Pour sa part, le conseil de la langue française a un rôle à jouer auprès de l'état mais il ne réussira que s'il est appuyé par toutes les Québécoises et tous les Québécois. À cet égard, je suis heureux et fier que vous m'apportiez votre appui.

Dans l'assurance de ma haute considération, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes civilités empressées.

Le Président
(signé) Marcel Masse

3

Saint-Laurent, le 29 juin 1995

Professeur Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

À M. Marcel Masse
Président du Conseil de la langue française
800, place d'Youville
Québec G1R 3P4
6432740 fax 644 765
Monsieur le Président,

La vôtre du 6 juin
La nôtre du 2 juin

Je me félicite - et je vous remercie, de votre encourageante réponse du 26 juin.

(Re)franciser

»»»
Oui, nous souhaitons appuyer le CLF, comme je vous l'écrivais, dans les perspectives que vous mentionnez qui sont communes à nos deux organismes.

Quand pourrions-nous vous rencontrer pour nous concerter avec vous à ce propos?

Veillez agréer, Monsieur le président, mes salutations sincères

Pierre Demers,
président de la LISULF
Ligue internationale des scientifiques
pour l'usage de la langue française

4

Montréal, 28 juillet 1995

LISULF

Professeur Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

président de la LISULF

Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française

14h30 à 15h30

Ordre du jour d'une rencontre au CLF
1200, rue McGill College, bureau 2202
Montréal 673 2285

Présences

Marcel Masse,
président du Conseil de la langue française

Du bureau de la LISULF :

Gabrielle Cloutier, linguiste
Louis de Kinder, historien
Pierre Demers, président

Article unique : offre de services à contrat

1. **Objet des services : refrancisation des universités du Québec.**

2. **Références récentes:**

mémoire de la LISULF à la Commission de Montréal, entendu le 21 février 1995
correspondance Pierre Demers à Marcel Masse du 10 et du 29 juin 1995
Marcel Masse à PD du 26 juin 1995

3. **Rappels.**

3.1 Nos établissements ont besoin d'un grand effort de refrancisation, inondés qu'ils sont devenus par l'anglais, dont l'usage leur est imposé pour des motifs liés à leur survie.

Nos recherches et nos actions nous ont donné, au cours des années, une expertise que je qualifierais d'unique et d'indispensable. Unique, car je ne connais aucun autre organisme de caractère international qui milite de la sorte en faveur de l'usage du français et des langues nationales dans la science, la recherche et l'université.

3.2 Notre organisme est à la fois international et québécois dans ses origines et son fonctionnement. Indispensable, car dans un pays et un monde aux communications rapides, il faut un groupe aguerri comme le nôtre pour réagir en faveur de la diversité culturelle et linguistique dans ces domaines. Je suggère que le CLF a besoin d'une collaboration telle que celle que nous sommes en mesure de lui offrir.

3.3 Par conséquent, je vous offrirais, contre rémunération, les services de la LISULF et les miens, comme experts - conseils en vue d'une refrancisation au Québec, dans les domaines mentionnés : université, recherche, science. Nous serions prêts à entreprendre études et actions dans un sens à la fois de critique et d'aide constructive, en collaboration avec le CLF et avec les autorités concernées.

4. Parmi les modalités à examiner on peut dès maintenant énumérer certaines rubriques :

auprès des autorités concernées, recueillir de la documentation et des réponses à des enquêtes;
des déplacements et des consultations;
analyse et rédaction des résultats et des recommandations
salaires;
ressources de communication et de secrétariat.

Le budget pourrait consister en une enveloppe gérée par la LISULF, responsable envers le CLF.

5. Le travail de refrancisation toucherait le Québec, mais ses résultats pourraient servir de modèles aux pays de la Francophonie et à d'autres pays ayant des universités de langues nationales.

6. Les intentions qui précèdent seraient concrétisées dans un contrat accordé par le CLF, dont les termes et les conditions restent à définir. Aujourd'hui il s'agit d'amorcer une telle collaboration :

7. Est-ce que le président du CLF voudrait nous signifier son intérêt pour la poursuite d'un tel projet?

»»»»

Saint-Laurent, le 6 août 1995

Professeur Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

À M. Marcel Masse
Président du Conseil de la langue française
800, place d'Youville
Québec G1R 3P4
6432740 fax 644 765
Monsieur le Président,

Francisation de nos universités

Votre réception franche et cordiale du 28 juillet dernier nous a extrêmement touchés et nous fondons de grands espoirs sur les propos encourageants que nous avons entendus de vous, concernant la possibilité de recevoir un mandat et le financement voulu, aux fins de la francisation de nos universités.

Afin de préparer une prochaine rencontre avec vous, que vous avez laissé prévoir pour le courant du présent mois d'août, je me propose de rassembler à votre intention un dossier formé principalement d'un choix d'extraits des 50 premiers N^{os} de *Science et Francophonie*, 1983 à 1995, constamment attachée pendant tout ce temps au problème en titre.

Si nous vous signalons nos états de service, c'est parce que nous ne voulons pas manquer l'occasion de rendre davantage de services, de cette sorte de services que nous nous sommes préparés à rendre un jour, lorsqu'il se trouverait enfin des personnes en autorité au Québec ouvertes à un dialogue efficace avec nous.

Je joins en annexe quelques notes sur la rencontre du 28 juillet. Sont-elles conformes, voudriez-vous y ajouter?

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués,

le 28 juillet
avec Gabrielle Cloutier, linguiste
Louis de Kinder, historien

Le président de la LISULF, Pierre Demers
P.J. Notes sur la rencontre du 28 juillet

Saint-Laurent, le 6 août 1995

Professeur Pierre Demers, chercheur et éditeur (PUM)

Notes sur la rencontre du 28 juillet entre le Président du CLF, M. Marcel Masse et des membres du conseil de la LISULF :

Gabrielle Cloutier, linguiste
Louis de Kinder, historien
Pierre Demers, président de la LISULF

La LISULF a réalisé des colloques et, chaque année depuis 1989, un rassemblement au square Pasteur.

M. Marcel Masse demande quel est le statut du français dans nos universités. Il lui est répondu qu'il est variable selon les lieux, il est globalement meilleur

à Rimouski qu'à Montréal pour la raison d'une moindre prétention à la «grandeur», ou à l'internationalité, caractères qui entraînent de plus grandes concessions à l'usage de l'anglais.

On peut établir un parallèle avec ce qui se passe dans les affaires au Québec : commerce, industrie, finance. Le commerce de détail est de visage français. Ce qui se passe à l'écart du public est davantage soumis à l'usage de l'anglais, et d'autant plus que l'entreprise est plus importante et plus internationale. À l'Université, la première année d'études exige peu la connaissance de l'anglais. Cette exigence s'impose graduellement à mesure que l'on monte dans l'échelle du savoir et des grades. Recherches, publications primaires et doctorats se font en grande partie en anglais. Certaines disciplines comme les lettres françaises échappent à ces exigences, mais même l'histoire du Québec et du Canada n'y échappe pas. Les bibliothèques regorgent de livres et de périodiques en anglais, chacun valable et indispensable.

Un programme d'évaluation concernant la langue française a été annoncé par le premier ministre. M. Masse espère le rencontrer et obtenir des crédits. Une enquête rapide se ferait en 4 mois. La LISULF aurait un mandat. Bilan en décembre (synopsis), réflexions et recommandations, puis commission à l'été, avec intervention de spécialistes, choix des stratégies.

M. Masse exprime son admiration pour les organisations bénévoles SSJB et autres qui bataillaient fort avant l'avènement de la loi 101.

La LISULF, créée en 1980, n'a pas lâché.

Quel montant faudrait-il pour le projet de la LISULF? Réponse : il faut songer à 6 chiffres pour un an. Peut-être un parallèle avec les études «de faisabilité. Il faut une permanence. Il faut à la LISULF un mandat de source officielle qui la justifie de procéder à la cueillette des renseignements dans la perspective d'une réelle volonté politique de changement.

À chaque entité physique, morale, administrative des universités du Québec, registraires, poser la question : quelles actions et mesures souhaitez-vous afin que le français acquière dans votre domaine la place qui lui revient? Nos universités représentent un placement de plus d'un milliard de dollars par année, et leur activité touche des milliers de personnes.

Parmi les remèdes nécessaires : création d'ouvrages en français, traduction d'ouvrages vers le français.

S'il vous plaît,
suscitez des commandes de collections complètes.
Voyez page 7. Merci. ✓